

Décision 03-D-41 du 04 août 2003

relative à une demande de mesures conservatoires présentée par la SA DYNEFF à l'encontre de la société TOTAL France et certaines de ses filiales sur les marchés afférents à la commercialisation de produits pétroliers raffinés dans le sud de la France

Posted on: 16 septembre 2003 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

DYNEFF

Dispositif(s)

Rejet

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s) concernée(s)

TOTAL France

Lire

le texte intégral de la décision

109.08 Ko